



Communiqué de presse

Paris, le 09/08/2019

Mise à jour de la liste noire des sites ou entités identifiés par l'ACPR comme douteux

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) constate une recrudescence de sites ou entités proposant des crédits, des livrets d'épargne, des services de paiement ou des contrats d'assurance sans y être autorisés.

L'Autorité vous invite à ne pas répondre à leurs sollicitations et à consulter régulièrement le site www.abe-infoservice.fr afin de prendre connaissance de la liste noire des sites et acteurs identifiés comme douteux **qui vient d'être mise à jour**.

<https://www.abe-infoservice.fr/vos-demarches/se-proteger-contre-les-arnaques/les-listes-noires-des-sites-internet-et-entites-non-autorises/credits-livrets-paiements-assurances-liste-noire-des-sites-ou-entites-douteux>)

Les sites et entités figurant sur cette liste ne sont pas habilités à commercialiser des produits bancaires ou d'assurance. L'Autorité souligne que plusieurs fraudes ont été portées à sa connaissance dans le secteur des cautions au profit d'entreprises de différents secteurs (travail temporaire, agences immobilières et syndics, agences de voyages notamment). L'attention du public est attirée sur le fait que les fraudeurs peuvent parfois utiliser des dénominations sociales très proches de celles d'entreprises régulièrement agréées ou qui ont pu l'être dans le passé. Par exemple **ALLIED RE CREDIT LTD** (<http://alliedrecredit.info> – organisme non agréé par l'Autorité de contrôle britannique depuis 2012) ou **TENECOM LTD** (qui utilise un nom proche de celui d'une entreprise encore agréée, TENECOM LIMITED) ne disposent d'aucun agrément permettant d'exercer une activité financière ou assurantielle en France, y compris en libre prestation de services ou libre établissement. Il convient donc d'être très vigilant avant de souscrire à des offres directement sur un site internet et de vérifier systématiquement, lorsque le contrat est proposé par un intermédiaire, que ce dernier est bien enregistré auprès de l'ORIAS.

Par ailleurs, le site www.chritophemirmand.com n'est pas celui d'un courtier dûment enregistré auprès de l'ORIAS.

Le fait qu'un site ou une entité ne soit pas mentionné ne signifie pas pour autant qu'il est autorisé à proposer des produits bancaires ou des contrats d'assurance. En cas de doute, avant de donner suite à une sollicitation, n'hésitez donc pas à consulter le site de l'ORIAS, organisme chargé de tenir le registre des intermédiaires en assurance ou en banque

(www.orias.fr), le registre des agents financiers agréés (www.regafi.fr) ainsi que les listes des organismes d'assurance agréés en France (<https://acpr.banque-france.fr/autoriser/registre-des-organismes-dassurance>) ou bénéficiant d'un passeport européen (<https://acpr.banque-france.fr/autoriser/procedures-secteur-assurance/regime-administratif/passeport-europeen-assurance>).

Si vous avez été victime d'une fraude, déposez une plainte dans les meilleurs délais (<https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr>). L'ACPR vous recommande également de contacter INFO ESCROQUERIES en appelant le 0 805 805 817 (service et appel gratuits du lundi au vendredi de 9h à 18h30) et d'effectuer un signalement sur <https://www.internet-signalement.gouv.fr>, même si vous n'avez pas subi de préjudice. Un signalement peut être utile pour empêcher d'autres tentatives d'escroquerie.

À propos de l'ACPR

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR sont regroupés au sein de son Secrétariat général.

Visitez notre site <https://acpr.banque-france.fr/>

Contact de Presse : Banque de France / Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

Service de la Communication externe et digitale – Tél : +33 (0)1 42 92 39 00 – Email : presse@banque-france.fr